



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Janvier 2000

**Organisation de classes de découvertes 2000 - Subvention à verser
aux écoles**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Claude PAGES, Premier Adjoint au Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Alain PAGE donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

Excusés :

M. Bernard BELLEC, Maire

Conseillers :

Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200047

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2000

Affaires Scolaires

**Organisation de classes de découvertes 2000 - Subvention à verser
aux écoles**

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les directeurs des écoles élémentaires Louis Aragon et Louis Pasteur ainsi que les directrices des écoles élémentaires Les Brizeaux et Jules Ferry nous ont informé de leurs projets de Classes de Découvertes et sollicitent une participation de la Ville de Niort.

En conséquence, la Ville de Niort est sollicitée pour verser aux écoles les participations suivantes.

Ecoles	Projet	Participation par élève et par jour	Nbre de jours	Nbre d'enfants	Montant de la participation
OCCE 79 Coop.Scolaire Ecole élémentaire L. Aragon - Rue du Côteau St-Hubert - 79000 NIORT	Classe de découverte à Paris	50 F	5	51	12 750 F
	Classe de découverte en Dordogne	50 F	6	24	7 200 F
OCCE Coop. scolaire Les Brizeaux - Ecole primaire Les Brizeaux rue des justices - 79000 NIORT	Classe du Moyen-Age à Aynac	50 F	7	50	17 500 F
	Classe de découverte à Gèdre (65)	50 F	9	29	13 050 F
OCCE 79 - Coop. scolaire Jules Ferry Elémentaire - 1, rue Jules Ferry - 79000 NIORT	Classe de mer à Noirmoutier	50 F	5	29	7.250 F
OCCE Coopérative Scolaire - Ecole primaire Pasteur - Rue Louis Braille - 79000 NIORT	Classe de découverte à Coutières	50 F	5	25	6 250 F
TOTAL					64.000 F

Par ailleurs, lors du Conseil Municipal du 17/12/1999, vous vous êtes prononcés favorablement sur une participation à verser à l'école élémentaire Ernest Pérochon. Or, pour des raisons comptables, le mandatement ne peut être assuré sur 1999. Je vous propose d'annuler la délibération du 17 décembre et de vous la soumettre à nouveau ci-dessous.

Ecoles	Projet	Participation par élève et par jour	Nbre de jours	Nbre d'enfants	Montant de la participation
Section sportive Mme Derrien	Cl.d'environnement dans le marais	70 F	2	31	4 340 F

Ecole E.Pérochon Rue Max Linder 79000 NIORT	Cl. d'environnement dans le marais	70 F	1	12	840 F
	Cl. d'environnement (visite exposition)	70 F	1	40	2 800 F
TOTAL					7 980 F

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. Le Maire ou l'Adjoint Délégué à verser ces participations de la Ville aux Coopératives des écoles ainsi qu'à La Section Sportive de l'école Ernest Pérochon. Les crédits seront à prélever sur le Budget 2000 au 922551.
- autoriser M. Le Maire ou l'Adjoint Délégué à annuler la délibération du 17/12/1999.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)